

CPE

POUR UNE JEUNESSE ÉMANCIPÉE, LUTTONS CONTRE LE « CHOC D'AUTORITÉ »

C'est une étrange rentrée avec une ministre démissionnaire, un temps suspendu dans l'Éducation nationale et des réformes pour le moment gelées (DNB transformé en examen de passage vers les trois voies du lycée, formation initiale). Il y a un an, Gabriel Attal faisait de son passage à l'Éducation un marche-pied au service de ses ambitions en multipliant les annonces pour occuper le terrain (uniforme et tenues vestimentaires adaptées, redoublement, classes de niveau, accueil obligatoire de 8h à 18h en éducation prioritaire...). Les mobilisations ont été nombreuses et diverses localement, mais la lutte contre ces projets néfastes est loin d'être terminée.

Le prochain gouvernement devra prendre la mesure de la crise que traverse l'Éducation nationale. La mission centrale de l'École, faire grandir les élèves ensemble, construire leur avenir individuel et collectif, est menacée. L'École que construit le gouvernement et ses attaques engendrées par les multiples réformes, dont celle de la voie professionnelle qui réduit le temps scolaire des élèves en lycée professionnel, auront pour conséquence de **fragiliser le vivre ensemble dans notre société**.

**LE SNES ET LE SNUEP SERONT
AUX CÔTÉS DES PERSONNELS
D'ÉDUCATION POUR PORTER
LEURS REVENDICATIONS ET
DÉFENDRE LE MÉTIER DE CPE.**

La réforme du « Choc des savoirs » avec la mise en place dans les collèges de groupes de niveau crée un grand désordre, beaucoup d'angoisse en cette rentrée, de la souffrance pour les élèves stigmatisés et des contraintes inutiles d'emploi du temps pour les enseignant·es et les vies scolaires.

À l'approche des élections des délégués·es élèves, donner du sens au vote et faire vivre la démocratie scolaire sont plus que jamais des défis, quand le Président de la République refuse d'entendre le résultat sorti des urnes au dernier scrutin. Et que dire des demandes institutionnelles qui souhaitent normer les comportements

des élèves en cherchant à lisser leurs aspérités (promotion du SNU, uniformes, nouveaux programmes d'EMC...)?

L'ajournement de la réforme de la formation initiale est une satisfaction car elle était synonyme de déclasserement salarial et de déprofessionnalisation. Sans revalorisation des salaires, sans loi de programmation des emplois, sans allocations et pré-recrutements massifs dès la licence, la pénurie des recrutements va perdurer même si, parmi les concours, ceux des CPE restent encore attractifs.

Cette année encore, les annonces ministérielles ont tenté de distraire l'opinion publique avec l'expérimentation de l'interdiction des téléphones portables dans certains établissements. Mais c'est bien la pénurie de personnels et un nombre d'élèves trop important en classe, et à suivre pour les CPE, qui restent une fois de plus les marqueurs de cette rentrée.

Le nouveau Premier ministre n'est pas un inconnu. Michel Barnier a porté les primaires de la droite pour les présidentielles de 2022 le projet d'une école réactionnaire, d'une école passiste reposant sur le tri précoce et la sélection. **Cette nomination a de quoi inquiéter tant elle s'inscrit dans le prolongement de la politique éducative de Macron depuis 2017.**

Pour la FSU, rendre l'école accessible à l'ensemble des élèves, les accompagner vers l'émancipation et lutter contre les inégalités scolaires sont des objectifs réalisables en faisant confiance aux personnels, dont les CPE concepteurs et conceptrices de leur activité. Il y a urgence à faire respecter notre métier, à valoriser l'autonomie professionnelle et à améliorer les conditions de travail et de rémunération de chacun·es.

Le SNES et le SNUEP seront aux côtés des personnels d'éducation pour porter leurs revendications et défendre le métier de CPE. Avec la FSU, quel que soit le prochain gouvernement, ils porteront haut et fort leurs mandats pour des réformes du service public ambitieuses et respectueuses des personnels, pour une école émancipatrice soucieuse de l'avenir de la jeunesse.

Gwénaél Le Paih, secrétaire général adjoint
Clarisse Macé, Olivier Raluy, secrétaires de catégorie

COLLÈGES ET LYCÉES : UNE RENTRÉE DE

Bien que démissionnaire, le gouvernement n'a pas renoncé à imposer ses réformes. Si plusieurs sont

COLLÈGE : POUR UNE AUTRE RÉFORME

La réforme du collège voulue par Gabriel Attal, contre l'avis de la communauté éducative, se met partiellement en place. Le gouvernement démissionnaire profite de la confusion générale pour promouvoir une politique éducative qui maltraite l'École, les élèves et les personnels.

UN COLLÈGE QUI TRIE

Fruit de la démocratisation scolaire, le collège pour toutes et pour tous est le dernier lieu où l'ensemble des jeunes grandissent et travaillent ensemble. Or, c'est ce collège qui est attaqué par la réforme « Choc des savoirs ». Un « Choc des savoirs » qui instaure une ségrégation assumée entre les élèves en difficulté et les autres, constituant un renoncement à toute ambition émancipatrice de l'École. C'est bien un changement de paradigme qui est à l'œuvre : un DNB couperet qui fermerait la porte des lycées généraux, technologiques et professionnels, le recentrage sur les fondamentaux, les manuels labellisés... À rebours de l'émancipation par l'accès aux connaissances, c'est aussi la domestication des comportements et des corps qui attend une partie de la jeunesse avec l'uniforme, le SNU ou les compétences psychosociales bientôt à l'œuvre dans le futur socle.

Cette réorganisation du collège est aussi pensée pour dessaisir les personnels de leur métier et de leur expertise professionnelle : soumission au contrôle permanent des évaluations standardisées, des certifications, des applications de l'intelligence artificielle. À cette automatisation des pratiques professionnelles pourrait se conjuguer une réforme de la formation initiale qui abaisserait les savoirs universitaires des futures lauréates.

Cette réorientation ne peut qu'interpeller les CPE dont l'histoire du métier est liée à la massification du système éducatif et à l'accueil de nouveaux publics scolaires.

UNE CHARGE DE TRAVAIL TOUJOURS PLUS LOURDE POUR LES CPE

Avec cette nouvelle réforme, la charge de travail des CPE n'est pas près de s'alléger. Celle de 2016 a laissé des traces et nombre de ses dispositifs sont toujours d'actualité : parcours citoyen, conseil de la vie collégienne, livrets à renseigner... Une nouvelle kyrielle d'injonctions se profile et ne manque

pas de questionner les conditions d'exercice voire la faisabilité du métier tant le manque de personnel vie scolaire est criant. D'autant que de nombreuses demandes hiérarchiques, véritables dérives fonctionnelles, tendent à se multiplier : organisation matérielle des évaluations standardisées, coordination de dispositifs divers dont « Devoirs faits »... Qu'attendre des dispositifs et projets actuellement dans les tuyaux qui ne manqueront pas d'impacter le métier : formation au « secourisme en santé mentale », judiciarisation toujours plus marquée

de l'École dans le cadre de la lutte contre le harcèlement ?

APRÈS LE LYCÉE, C'EST MAINTENANT LE COLLÈGE QUI FAIT LES FRAIS DE L'EXPLOSION DU GROUPE CLASSE.

Comme nous en avons dénoncé le risque dès janvier, les groupes de niveau en Sixième et Cinquième ont complexifié la construction des emplois du temps élèves, générant une organisation à trous et un accroissement des heures de permanence. Après le lycée, c'est maintenant le collège qui fait les frais de l'explosion du groupe classe. Ainsi éclaté, c'est le « vécu collectif partagé »

des élèves qui est mis à mal et avec lui la légitimité de leurs délégués. C'est aussi l'action des CPE pour l'accès des élèves à la citoyenneté qui est déstabilisée et perd de son sens.

GARDER LE CAP AVEC LE SNES-FSU

La réforme a donné lieu à des mois de lutte intense : grèves, votes en conseil d'administration pour construire des groupes hétérogènes et non de niveau, rassemblements, réunions publiques d'information des parents. Si sa mise en œuvre n'est pas suspendue, un coup de frein a pourtant été donné sur certaines mesures, comme celles ciblant le DNB ou la réforme de la formation initiale. Le « Choc des savoirs » version rentrée n'est pas le « Choc des savoirs » voulu par Attal en décembre 2023 et son extension aux niveaux Quatrième et Troisième a du plomb dans l'aile.

Le SNES-FSU exige l'abandon de la réforme du « Choc des savoirs ». La démocratisation est pour lui un enjeu social majeur qui doit faire l'objet d'un projet éducatif permettant la réussite de l'ensemble des jeunes. Elle nécessite de conforter le service public d'éducation et exige un investissement budgétaire d'une tout autre ambition que celui qui se profile.



TOUS LES DANGERS

en suspens, elles sont toujours prêtes à être mises en œuvre. État des lieux de cette rentrée.

LYCÉE : RENTRÉE VERSION « CHOC DES SAVOIRS »

Depuis plusieurs années, les réformes successives du baccalauréat, du lycée et de l'enseignement professionnel ont transformé le paysage éducatif, suscitant de vives inquiétudes parmi les personnels éducatifs et pédagogiques, les élèves et leurs familles.

NOUVEAUTÉS SUR L'ORGANISATION, LES PROGRAMMES ET LES PERSONNELS

Le gouvernement démissionnaire a une idée très précise de ce qu'il veut faire de la jeunesse. Dans les lycées, dès septembre 2023, on a vu poindre les classes engagées, de défense et de sécurité globale, le service national universel (SNU), le stage d'observation au mois de juin pour les élèves de Seconde.

À cette rentrée, est instituée en préfiguration une classe de prépa-seconde par département pour les élèves n'ayant pas obtenu le DNB mais passant en Seconde. Sous couvert de bienveillance, ce dispositif masque en fait la volonté de trier socialement et scolairement les élèves pour orienter davantage en CAP, quel que soit le statut, et en bac pro par apprentissage. C'est un renoncement scolaire pur et simple pour une partie de la jeunesse.

DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, IL N'Y A TOUJOURS PAS DE CPE.

Il faut également ajouter un nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC) en classe de Seconde et l'allègement de la spécialité SES pour le cycle terminal. Cette volonté est porteuse de choix idéologiques où la démocratie scolaire est absente, la promotion du SNU pressante et la construction de l'esprit critique reste minorée au profit de l'inculcation appuyée de valeurs et de règles. Des séances

d'empathie sont préconisées entre autres pour lutter contre le harcèlement, et l'EMC est plus généralement mise au service de l'acquisition des compétences psychosociales. Il faut mettre au pas une jeunesse qui fait peur.

Enfin, le gouvernement démissionnaire insiste sur le renforcement du projet local d'évaluation (PLE) présenté comme un « *gage de transparence des notes de contrôle continu du cycle terminal* », conforté par le calendrier du baccalauréat, puisque seules les notes des bulletins (et de l'épreuve anticipée de français en Première) sont désormais prises en compte pour Parcoursup. Le contrôle continu est légitimement placé au cœur des préoccupations des élèves et des familles, entraînant chez certain-es lycéen-nes des stratégies d'évitement. Le PLE permet aux directions de s'attaquer à la liberté pédagogique des enseignant-es, et il entraîne une surcharge de travail en termes de rattrapage et surveillance des évaluations.

DU CÔTÉ DES CPE

Le constat est toujours le même. Le manque de personnels pluriprofessionnels qualifiés pour l'accompagnement et le suivi des élèves ne permet pas de répondre aux problématiques de la jeunesse. Cette dernière est maltraitée. Les choix budgétaires imposent aux CPE de travailler avec des équipes vie scolaire restreintes et un nombre d'élèves à suivre trop important, des injonctions hiérarchiques contradictoires toujours plus nombreuses... ce qui est une remise en cause totale de la capacité des CPE à concevoir leur métier. Ce dernier leur est prescrit, et ils et elles deviennent



©DR

des exécutant-es des décisions hors sol prises par le ministère. Dans certains établissements scolaires, il n'y a toujours pas de CPE. La revendication du SNES-FSU et du SNUEP-FSU d'un CPE pour 250 élèves est plus que jamais une nécessité pour faire de la prévention, permettre à l'ensemble des jeunes de trouver leur place à l'École et d'y réussir.

Pour lutter contre un lycée de plus en plus inégalitaire, il faut travailler à un lycée attaché à la démocratisation du système et à la réussite de l'ensemble des élèves. La FSU exige pour l'École les moyens matériels et humains afin d'assurer partout et pour tous et toutes un haut niveau d'éducation, gage d'insertion et d'émancipation. C'est le prix à payer pour une École publique laïque, gratuite, obligatoire et inclusive qui accueille les élèves sans distinction d'aucune sorte.



QUESTIONS À AXEL BENOIST, COSECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNUEP-FSU



Axel Benoist,
cosecrétaire général du SNUEP-FSU

Quel bilan d'étape peut-on tirer de la réforme du lycée professionnel ?

Point d'appui de la communication ministérielle, la gratification des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) a mal démarré. Dans les établissements, les personnels ont tout mis en œuvre pour que tout soit prêt en janvier. Les secrétariats de direction, les DDFPT, les bureaux des entreprises (BDE) et parfois les directions, ont usé de leur temps au détriment des autres missions, pour que finalement les versements aux élèves ne débutent que partiellement en avril, faute de personnels en nombre suffisant à l'Agence de services et de paiement. En cette rentrée, des élèves attendent encore leur gratification, et pour les élèves sans papiers et/ou relevant de l'Aide sociale à l'enfance, la constitution des dossiers reste encore trop souvent complexe, voire un parcours du combattant. Les modifications des données bancaires lors du passage des élèves à la majorité sont un autre écueil qui vient alourdir encore la charge de travail dans les établissements.

Cette mise en œuvre de la gratification des PFMP est emblématique de la considération des précédents gouvernements pour les élèves de la voie professionnelle : annoncer une valorisation qui revient à la dévaloriser. Quant à l'assiduité des élèves en PFMP ainsi qu'à la motivation pour rechercher un lieu, nous n'avons pas constaté d'amélioration générale. Pour le SNUEP-FSU, il serait préférable de mettre en place une réelle allocation d'études pour l'ensemble de nos élèves afin de valoriser l'ensemble de la formation et pas seulement le temps en entreprise.

Cette valorisation de l'entreprise est centrale dans la réforme en cours, notamment avec la mise en place des BDE, bras armés de la réforme pour basculer les lycées pro en centres de formation d'apprentis et d'insertion. L'existence des BDE commence à accélérer le passage des élèves en apprentissage.

Un autre bilan exhaustif que le ministère n'a pas mené est celui du Pacte LP, autre bras armé de la réforme. Les seules données divulguées par le ministère font état d'un peu plus d'un tiers des personnels de lycée pro engagés dans le Pacte LP sur des missions qu'ils réalisaient déjà. Le Pacte LP est donc un échec car le ministère avait doté les lycées pro de trois missions en moyenne par PLP et les missions dévolues spécifiquement à la réforme de la voie pro n'ont pas eu le succès escompté. Les PLP expriment ainsi clairement le refus d'une mise en œuvre de

cette réforme Macron qui est un outil au service des entreprises et non menée dans l'intérêt des élèves.

POUR LE SNUEP-FSU, IL SERAIT PRÉFÉRABLE DE METTRE EN PLACE UNE RÉELLE ALLOCATION D'ÉTUDES POUR L'ENSEMBLE DE NOS ÉLÈVES.

Quel sont les enjeux de cette rentrée scolaire ?

Une nouvelle étape de la réforme est à l'œuvre en cette rentrée pour que les élèves passent moins de temps au lycée et plus en entreprise. Le nombre d'heures de cours hebdomadaires diminue en Seconde et en Première bac pro (respectivement -1 heure et -1,5 heure) et augmente

d'une heure en terminale, mais avec quatre semaines de cours supprimées. Les élèves de Terminale auront cette année 98 heures de cours en moins que leurs prédécesseurs pour préparer le diplôme, et les entrants 170 heures dont 70 heures d'enseignements professionnels. Une drôle de façon de revaloriser le lycée pro. Si syndicalement nous avons réussi à faire diminuer les heures consacrées à la co-intervention et au projet (ex-chef-d'œuvre) instaurées par la réforme Blanquer, en six ans et deux réformes, les élèves de bac pro ont l'équivalent d'une demi-année de cours en moins. Ces nouveaux horaires s'expliquent essentiellement par la mise en œuvre du parcours différencié sur les six dernières semaines de Terminale bac pro.

Après les épreuves terminales avancées mi-mai, les élèves pourront réaliser une PFMP complémentaire, ni formatrice, ni certificative. Certes gratifié, ce stage



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

En adhérent au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

BULLETIN DE PRÉ ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2024-2025

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2025

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique
ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudinot 75013 PARIS
Courriel : snupe.national@wanadoo.fr
Site : www.snupe.fr - Téléphone : 01.45.65.02.56



est néanmoins un « sas de prérecrutement » selon le ministre ou même un « premier job » pour l'ex-ministre déléguée Carole Grandjean. Les élèves ne seront plus à l'école mais au travail et les 100 € de gratification par semaine pèseront fortement dans les choix de nos élèves, souvent issus de milieux défavorisés. Aussi, avec un tiers de l'année en entreprise, ces élèves ne seront pas en capacité de participer pleinement à la démocratie lycéenne (CA, CVL...). Un mauvais signal envoyé aux élèves de lycée pro dans le contexte démocratique actuel.

Les élèves n'étant pas en PFMP (ou en attente d'une entreprise) seront au lycée pour 30 heures de cours hebdomadaires les préparant aux poursuites d'études. Chaque établissement choisit la répartition de ces heures de cours, le ministre préconisant tout de même 5 heures de travail personnel encadrées possiblement par des AED. Les groupes classes et les emplois du temps changeront toutes les semaines (départ ou retour de PFMP de droit, regroupements, enseignant-es en correction ou jury d'examen...) et les moyens de la vie scolaire seront mis à contribution. Rien de mieux pour désorganiser un établissement.

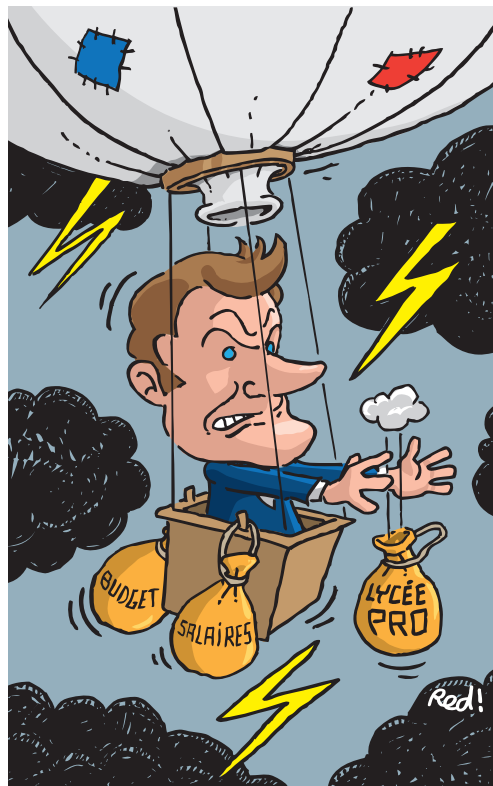
En plus de la question salariale et de la crise du recrutement, l'enjeu principal en cette rentrée est de faire échec à ce parcours différencié. Il est encore temps de l'abroger et de restituer les heures de cours supprimées. À défaut, pour que les mois de mai et juin ne soient pas synonymes de capharnaüm dans les lycées pro, les groupes classes et les emplois du temps devront rester les mêmes.

Les lycées professionnels sont-ils touchés par le « Choc des savoirs » ?

Le parcours différencié instauré en Terminale bac pro est un élément du « Choc des savoirs » dans le sens où il contribue au tri social et scolaire des élèves. C'est également le cas de la refonte de la carte des formations qui, avec sa seule entrée adéquationniste, assignera nos élèves socialement et géographiquement.

Les groupes de besoins sont évoqués dans les nouvelles grilles horaires de bac pro. Des directions et des IEN tentent d'imposer la mise en place de groupes de niveau en français et mathématiques pour les Secondes et Premières, mais cela reste rare car ces groupes de besoins doivent rester à la main des PLP, dans leurs classes.

La prépa-Secondaire est autrement plus dangereuse. Pour les lycées pro, qui accueillent trois quarts des élèves sans DNB selon le ministère, la préparation de la rentrée (classes, DHG...) serait un casse-tête tout l'été et encore en septembre, générant davantage de précarité parmi les personnels. Pour les élèves surtout, c'est une véritable incitation à choisir le CAP plutôt que le bac pro, ou l'apprentissage plutôt que l'école. Pour les plus faibles scolairement, la



généralisation de cette classe serait un renoncement à l'élévation du niveau de qualification et une obligation à travailler plus tôt. Cette classe propose moins de cours disciplinaires qu'une Troisième ou qu'une Seconde, aucun programme n'est fixé, des matières n'y seront plus enseignées. Tout cela pour finalement ne pas repasser le DNB. Ce dispositif est préfigurateur d'une politique éducative inégalitaire basée sur des établissements autonomes. Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU ont le même objectif : faire échec à ces prépa-Secondaire. Une bataille collective s'ajoutant à notre action syndicale commune sans cesse croissante.

LE « CHOC DES SAVOIRS » EST PRÉFIGURATEUR D'UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE INÉGALITAIRE.

Les lycéen·nes de LP sont-ils et elles des lycéen·nes comme les autres pour le ministère ?

Le rapport « Mission sur les compétences psychosociales en lycée professionnel – juin 2024 » veut imposer aux élèves de LP une évaluation de leurs Compétences psychosociales (CPS). Les rapporteurs préconisent 14 recommandations, à intégrer au projet d'établissement, mettant la priorité sur des actions d'intégration et d'accueil de ce nouveau public dès les premières semaines. Or, dans le même temps, les élèves n'ont jamais eu aussi peu d'heures d'enseignement et de pratique pour acquérir les savoirs disciplinaires et professionnels. S'il est une évidence que « la connaissance de soi, la capacité à travailler en équipe, la gestion du stress ou encore la résolution de problèmes occupent une place centrale pour favoriser l'insertion professionnelle », ces compétences se transforment en évaluation immédiate dans le volet CPS du Livret Scolaire Unique (LSU) des terminales pour le bac 2025. Le recours aux compétences psychosociales priorise l'adaptabilité à l'existant plutôt que l'émancipation dans le monde scolaire ou dans le monde professionnel. Cette évaluation présente le risque de relever d'un jugement moral et de chercher ainsi à normer les comportements des élèves. De plus, à aucun moment les rapporteurs ne semblent connaître le travail des CPE !

LA FORMATION CPE MISE À MAL

Après avoir attaqué la formation continue, le ministère poursuit l'offensive en supprimant les « réunions de bassin CPE » dans certaines académies et en privilégiant les webinaires sans possibilité d'échanges entre collègues.

La réforme de la formation initiale est actuellement gelée, mais les projets de textes diffusés aux organisations syndicales ces derniers mois étaient très éloignés de la réforme de la formation que portent le SNES et le SNUEP.

UN CONCOURS CPE EN L3 SANS DIMENSION ÉDUCATIVE

Outre le fait que cette réforme déqualifie nos métiers en portant le concours en cours de L3, les projets de textes concernant le concours et la formation CPE ignorent une fois de plus le référentiel de compétences (2013) et la circulaire de missions (2015).

Concours et formation sont indissociables de la question du métier et de l'identité professionnelle. La dimension éducative du métier est minorée ; or le cœur du métier de CPE est l'accompagnement éducatif, le suivi individuel et collectif des élèves. L'appartenance à l'équipe pédagogique est niée. C'est sur cette double entrée pédagogique et éducative que les CPE appuient une grande part de leur expertise au service du volet éducatif du projet d'établissement.

DES PROJETS DE FORMATION INITIALE CPE INACCEPTABLES

Dans le projet de maquette de formation diffusé par le ministère, actuellement mis en attente, le vocabulaire managérial est très prégnant. Tout au long des

CONCOURS ET FORMATION SONT INDISSOCIABLES DE LA QUESTION DU MÉTIER ET DE L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE.

Cela s'inscrit dans un ensemble global qui fonde la formation sur la pratique, le compagnonnage et l'imitation des gestes professionnels, plus que sur les compétences disciplinaires (psychologie, philosophie, sciences de l'éducation, sociologie, histoire...) et les capacités réflexives.

Le SNES-FSU portera haut et fort ses mandats pour une vraie réforme ambitieuse du concours et de la formation des CPE, concepteurs et conceptrices de leur activité.

documents, il est question de : « pilotage de la vie scolaire », « pilotage de l'établissement », « conseiller de l'équipe de direction », « projet vie scolaire » (qui rappelons-le n'a aucune existence réglementaire), « culture de l'évaluation » avec le recours à « des indicateurs », autrement dit l'instauration d'un pilotage de la vie scolaire par les résultats à l'instar du pilotage de l'établissement.

BESOIN DE PLUS DE CPE

Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU évaluent le nombre de CPE nécessaires pour couvrir l'ensemble des besoins entre 4 000 et 7 500 en plus des 13 000 emplois actuels.

C'est une augmentation sensible mais nécessaire pour assurer de manière satisfaisante nos missions auprès des élèves.

NOTRE MANDAT : 1 CPE POUR 250 ÉLÈVES

Aucun poste de CPE n'a été créé pour cette rentrée. Le ministère s'est limité à des redéploiements d'emplois de CPE entre académies pour, selon ses pré-

conisations, accompagner l'évolution du réseau des EPLE à la rentrée 2024 et consolider les dotations des académies déficitaires.

Le SNES-FSU ne cesse de revendiquer des emplois de CPE pour que chaque EPLE soit suffisamment doté et pour permettre ainsi aux CPE d'exercer leurs missions, dont le suivi des élèves (cœur du métier) dans des conditions acceptables.

POUR DES ÉQUIPES VIE SCOLAIRE ABONDÉES ET DES ÉQUIPES PLURIPROFESSIONNELLES COMPLÈTES

Cette année scolaire encore, dans de nombreux établissements, les CPE devront suivre un nombre d'élèves très important, avec des besoins éducatifs croissants, qui nécessiteraient partout la présence d'équipes pluriprofessionnelles complètes (infirmier-e, psychologue de l'éducation nationale, assistant-e sociale, AESH, AED...). Un plan pluriannuel de recrutements avec des créations de postes dans l'École publique est indispensable pour que les élèves soient scolarisé-es de manière satisfaisante sur l'ensemble du territoire.

La FSU défend une conception ambitieuse et émancipatrice de l'éducation et du métier de CPE, concepteur et conceptrice de son activité. Pour lutter contre le manque de personnels (enseignant-es, personnels sociaux, de santé et de vie scolaire), la FSU demande un plan massif d'investissement dans le service public d'éducation afin de garantir de meilleures conditions de travail pour toutes et tous.



© DR

« PAUSE NUMÉRIQUE », VERS UNE INTERDICTION TOTALE DU TÉLÉPHONE PORTABLE DANS LES COLLÈGES ?

Le grand écart entre discours politique et réalités de terrain est devenu le grand classique des rentrées scolaires. Celle de 2024 ne déroge pas à la règle avec une ministre de l'Éducation démissionnaire qui lors de sa conférence de presse a préféré mettre l'accent sur une mesure gadget, « la pause numérique », que de répondre aux véritables défis que doit relever l'École.

Des enjeux de l'École, il en est peu ou pas question. À l'ordre du jour des priorités, l'expérimentation d'une « pause numérique » totale, soit la mise en place de dispositifs visant à s'assurer que les élèves ne disposent pas de leur portable au sein de l'établissement. 200 collèges, dits volontaires, vont tester le dépôt des téléphones à l'entrée de l'établissement et leur récupération en fin de journée. 50 000 collégien·nes sont concerné·es et la généralisation à l'ensemble des collèges est annoncée pour janvier 2025. Pour l'ex-ministre, l'ambition est « d'augmenter les résultats des élèves, et de lutter contre le harcèlement ».

LE CHOIX DE LA CONTRAINTE

La loi de 2018 interdit déjà l'utilisation du portable dans l'enceinte des établissements. Nicole Belloubet durcit la loi en faisant le choix de la contrainte plutôt que celui du travail éducatif autour de l'apprentissage de l'autonomie. Or, dans l'immense majorité des collèges, la règle d'interdiction de l'utilisation du téléphone fonctionne. Que des « casiers pour portables » soient installés ou non, il sera de fait toujours possible pour les élèves de transgresser la règle (avoir un deuxième téléphone ou ne pas déposer le sien, par exemple). La fouille au corps et des cartables sera-t-elle la prochaine étape de « la pause numérique » ?

LA FOUILLE AU CORPS ET DES CARTABLES SERA-T-ELLE LA PROCHAINE ÉTAPE DE « LA PAUSE NUMÉRIQUE » ?

La lutte contre le harcèlement en milieu scolaire est un sujet crucial. Le harcèlement en ligne a majoritairement lieu en dehors de l'école avec néanmoins des effets directs sur le quotidien des élèves au collège. Laisser les téléphones dans des boîtes ne va pas régler ce problème !

UN CASSE-TÊTE ORGANISATIONNEL

L'interdiction du portable a été décidée sans concertation, ni avec les organisations syndicales, ni avec les équipes pédagogiques et éducatives qui ont découvert pour la plupart dans la presse locale que leur collège faisait partie du dispositif. Les établissements retenus ont essentiellement des effectifs réduits (moins de 350 élèves) et le plus souvent sont en zone rurale, façon sans doute pour le ministère de s'assurer de la faisabilité de son test.

Sur le terrain, se posent des questions d'ordre logistique, budgétaire et juridique. Comment d'un point de vue pratique assurer « la récolte » des por-



CDR

tables le matin et la restitution en fin de cours ? Chaque établissement a sa méthode : une boîte par classe avec des enveloppes nominatives, des mallettes de stockage ou de simples pochettes plastiques. Certains collèges ont opté pour l'achat de casiers sécurisés (dont les prix ont flambé à l'annonce ministérielle), sur leurs fonds propres, car l'État ne participe pas au financement et les collectivités territoriales se trouvent devant le fait accompli.

DES VIES SCOLAIRES SOUS PRESSION

Gérer la dépose puis la récupération des téléphones nécessite du personnel. Une fois de plus la pression est forte pour utiliser la vie scolaire comme variable d'ajustement de dispositifs qui s'empilent sans cohérence éducative. Les tâches des vies scolaires sont déjà bien lourdes lors des entrées et sorties d'élèves des établissements, il est inconcevable d'en ajouter.

Le ministère s'est bien gardé d'appréhender la complexité d'une telle interdiction au regard du fonctionnement réel d'un établissement. *Quid* des entrées et sorties échelonnées des élèves ? *Quid* des horaires décalés des élèves d'une même classe par le jeu des options ? Ces sollicitations supplémentaires des personnels se feront au détriment d'autres missions. Quelles responsabilités en cas de vol ou de dégradation ? C'est également la question du règlement intérieur qui doit être modifié.

Pour le SNES-FSU, une généralisation précipitée d'une telle mesure n'est pas envisageable. Un tel gaspillage de l'argent public et des ressources humaines déjà indigentes est inadmissible !

STAGE NATIONAL CPE DU SNES-FSU

MERCREDI 4 ET JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024

« CHOC D'AUTORITÉ » : UNE JEUNESSE MALTRAITÉE

L'actualité dramatique des derniers mois impliquant des adolescent·es a fait l'objet de récupérations politiques. Sur la base de constats biaisés et souvent non étayés scientifiquement sur la violence des jeunes, Gabriel Attal, alors Premier ministre en exercice, s'est emparé du sujet pour instiller dans l'opinion publique l'obsession de l'affaiblissement de l'autorité et la crainte de la montée de « l'ultra-violence » dans les rangs de la jeunesse. S'en est suivie toute une litanie de mesures dont bon nombre sont empruntées à l'extrême droite : travaux d'intérêt général si les jeunes contestent l'autorité, scolarisation de 8 heures à 18 heures dans les quartiers populaires, internats « de redressement », conséquences sur les « examens et bulletins scolaires » pour les « fauteurs de troubles » (un retour de la note vie scolaire ?), mention sur Parcoursup des comportements perturbateurs, « responsabilisation des parents défaillants », volonté d'une levée de l'excuse de minorité... Les lieux d'instruction et d'éducation sont instrumentalisés, devenant des outils servant à « tenir » les jeunes hors de leur milieu dans un espace fermé, voire à les redresser. Cette politique porte une vision de la jeunesse et de l'éducation extrêmement simpliste, normative, stigmatisante et très inquiétante. Une jeunesse vue comme une classe dangereuse qu'il faudrait mettre au pas (service na-



tional universel, uniforme à l'école...). Dans le même temps, le « Choc des savoirs » instaure la fin du collège unique et la mise en place d'une école ségrégative privilégiant l'entre-soi et le séparatisme social et scolaire. Il ne s'agit plus d'émanciper par les savoirs mais de dompter la jeunesse par le management entrepreneurial et la discipline militaire. La « jeunesse engagée » doit apprendre à obéir aux règles, en acquérant des compétences psychosociales valorisables sur le marché de l'emploi. Cette politique ne sera pas sans effets sur les vies scolaires, à l'instar de l'avis récent du Conseil supérieur des programmes sur les missions des CPE qui entend recentrer le métier sur le rétablissement de l'ordre et en appelle à un

retour de la figure du surveillant général. C'est l'École du vivre ensemble, chère aux CPE, qui est attaquée. Cette réorientation ne peut qu'interpeller les CPE dont l'histoire du métier est liée à la massification du système éducatif et à l'accueil de nouveaux publics scolaires.

Le stage se déroulera à Paris au siège national du SNES-FSU. Il sera l'occasion d'enrichir notre réflexion sur le métier de CPE, mener la discussion sur les pratiques professionnelles et ainsi avancer, encore et toujours, sur la voie de la démocratisation de notre système éducatif.

Adhérez et faites adhérer au SNES-FSU

Le SNES-FSU est le syndicat le plus représentatif dans le second degré. Majoritaire dans les collèges et les lycées généraux et technologiques, il se nourrit des opinions de ses adhérent·es. Se syndiquer au SNES-FSU, c'est pouvoir bénéficier de tous les services du syndicat, avoir la garantie de conseil, d'aide et de soutien. C'est prendre part aux débats

de la profession sur les carrières, le sens et l'avenir du métier, sur le système éducatif. C'est s'engager pour une école plus juste.

Pour adhérer : www.snes.edu



RETROUVEZ-NOUS SUR :

Site internet : www.snes.edu

→ Rubrique CPE

Suivez-nous sur :  www.facebook.com/groups/CPE.SNES

Le SNES-FSU c'est vous !

A très bientôt dans des stages, réunions, manifestations... tout ce qui fait la richesse de notre action collective !



ACPM



L'Université Syndicaliste, pages spéciales de L'US #849 du 21 septembre 2024, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. / Directeur de la publication : Gwénaél Le Paih (gwenael.le-paih@snes.edu) - Coordination pour L'US : Sandrine Charrier - N° CPPAP : 0129 S 06386 - N° ISSN : 0751-5839 - Imprimerie R.A.S., 6 Avenue de Tissonvilliers, 95400 Villiers-le-Bel - Dépôt légal à parution - N° agrément Belgique : P929187